

Atlas CNOM de démographie médicale 2026

2% de médecins en plus, c'est très peu. Et les médecins sont toujours plus mal répartis sur le territoire national. A moins d'une accélération du transfert de compétences et d'un grand élan de solidarité nationale des médecins en exercice, les 5 années qui viennent seront catastrophiques pour la population.

Ce que les chiffres ne disent pas, c'est que l'accessibilité au médecin ne dépend pas seulement du nombre de médecins et de leur répartition. Elle dépend aussi du nombre de consultations accessibles par an et par patient, et de la capacité des médecins à prendre en charge de nouveaux patients.

Par ailleurs, le « Pacte contre les déserts médicaux » n'a pas produit les effets attendus, en raison d'un manque d'adhésion des médecins généralistes à la proposition d'un exercice solidaire de deux jours par mois dans les territoires. Cette mesure a été jugée insuffisamment sécurisée et rémunérée.

Nous ACCDM réclamons des mesures urgentes :

- La fin des installations de médecins en zone suffisamment dotée sauf en cas de départ en retraite, telle que proposée par la loi du groupe trans partisan votée le 7/05/2026 et actuellement bloquée au Sénat ;
- L'institution d'une solidarité territoriale obligatoire des médecins pendant les 5 années à venir au moins, pour sauver des vies dans les territoires sous dotés ;
- L'accélération du transfert de compétences aux pharmaciens ainsi qu'aux infirmiers.ères telle que proposée par la convention infirmière récente.
-

Certes, l'arrivée attendue d'environ 3 500 « docteurs juniors » en 4^e année d'internat de médecine générale en novembre 2026 peut soulager en partie la pénurie de médecins. Cet effectif pourrait toutefois être revu à la baisse en raison du manque de maîtres de stage universitaires.

Est-ce que la surmortalité va continuer de s'aggraver sans que ni l'Etat ni la population ne réagisse ?

Pour l'ACCDM – Laure Artru – Présidente – 06 70 93 01 97

ACCDM
17, rue Rastatt
53000 LAVAL
desertsmedicaux@gmail.com
<https://desertsmedicaux.org>

